**PASSION SPORT : concours photo organisé par l’USBY**

****

Vous pratiquez un sport ou vous êtes parent d’un adhérent de l’USBY, vous aimez prendre des photos

Ce concours est pour vous !

Règlement :

1 - LE CONCOURS

Il sera laissé libre cours à l’imagination des participants pour illustrer le thème choisi : « La pratique du sport à l’USBY – PASSION SPORT».. Le concours a pour but de créer une animation et contribuer à constituer une photothèque

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne adhérente, parent d’un (e) adhérent(e) de l’USBY ou supportrice de l’association.

Les photographes professionnels sont exclus du concours.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l’entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3 - DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert à partir de ce jour jusqu’au 30 juin minuit.

4 - MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter 4 photographies en format numérique d’une qualité suffisante (minimum JPEG 300 DPI) pour permettre l’impression.

Au moins une des photos doit être en mode paysage

Les tirages devront légendées avec le numéro de participation qui vous sera remis après réception de votre bon de participation suivi d’un tiret et d’un numéro de 1 à 4 en fonction du nombre de photos présentées au concours ; Exemple : 0042-3

Elles seront soit déposées sur un drive ou à l’USBY

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de l’USBY et de la ville de BURES.

4 – DROIT A L’IMAGE

Une affiche précisera dans chaque lieu de pratique l’objet des prises de vue et la possibilité pour une personne de ne pas vouloir figurer sur la photo. Lors de la prise de vue les animateurs et les photographes rappelleront aux personnes présentes ce règlement.

Les personnes ne souhaitant pas figurer **devront s’écarter du champ le temps des prises de vue.**

5 - JURY

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies qui seront présentées de façon anonyme.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

• Pertinence du sujet

• Originalité

• Technique et intérêt artistique

L’USBY se réserve le droit d’invalider ou d’annuler tout ou partie d’une participation s’il apparait que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours.

L’USBY se réserve également le droit d’exclure les images qui porteraient atteinte à l’ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

 6 - PRIX ET RECOMPENSES

Le concours est doté de lots d’une valeur totale de 300 €.

Les récompenses seront attribuées aux 10 photographes apparaissant en premier dans le classement, lors de la présentation de l’exposition ; même si une personne a plusieurs photos classées il ne recevra qu’un lot correspondant à la photo la mieux classé

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel. Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l’objet d’un versement de leur contre-valeur en espèces. La remise aura lieu au forum des associations sur le stand USBY le 4 septembre à 12H

Les meilleurs clichés seront présentés sous forme de tirage dans l’’exposition PASSION SPORT qui sera présentée au centre culturel MARCEL PAGNOL du 3 au 16 septembre et utilisés pour éditer le calendrier de l’année 2023

Les autres clichés seront présentés sur un feuilletoir vidéo

Les tirages ainsi que le calendrier seront mis en vente au profit de l’USBY.

7 - INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l’article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l’objet d’un traitement informatique. Ils sont informés qu’ils bénéficient d’un droit d’accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

****

**Bulletin de participation au concours photo PASSION SPORT**

Nom Prénom

Date de naissance

Représentant légal pour les mineurs

Adresse

Tel.

Mail ( très lisible !)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- souhaite participer au concours PASSION SPORT organisé par L’USBY

OU

- en tant que représentant légal, autorise \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ à participer au concours photos et :

- déclare avoir pris connaissance du règlement et l’accepter

* autorise l’USBY et la ville de Bures sur Yvette à utiliser les photographies dans tout support de communication papier et lors de l’exposition.

🞏 autorise 🞏 n’autorise pas l’utilisation pour l’édition d’un calendrier

🞏 autorise 🞏 n’autorise pas l’usage pour les sites internet (les photos seront éventuellement utilisées sur le site de l’USBY et celui de la ville

Date et signature

Bulletin à envoyer par mail à cdurixusby@gmail.com ou à déposer à l’USBY (boite aux lettres de la grande maison à côte du Buron)

Vous recevrez en retour votre code participant et les indications pour déposer vos photos

****

**Bravo vous participez au concours photo PASSION SPORT !**

Nom Prénom

Votre code de participation est le :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |

Vous devez remettre vos photos au plus tard le 30 JUIN

Vous pouvez présenter 4 photographies en format numérique d’une qualité suffisante (minimum JPEG 300 DPI) pour permettre l’impression.

Au moins une des photos doit être en mode paysage

Les tirages devront légendées avec le code de participation ci-dessus suivi d’un tiret et d’un numéro de 1 à 4 en fonction du nombre de photos présentées au concours ; Exemple : 0042-3

Elles peuvent être soit déposées sur le drive

https://drive.google.com/drive/folders/1sTfDPUVqAiHDLMWFvTtTm4Xpgbse-GHt?usp=sharing



*Vous aurez besoin de créer un compte pour pouvoir déposer vos photos mais vous pouvez le faire avec votre adresse mail même si elle n’est pas en Gmail.*

Soit sur une clé USB à la grande maison au bureau de l’USBY ou dans la boite aux lettres de l’USBY (dans une enveloppe avec vos coordonnées)